L'AFRIQUE

Au Sénégal — Travaux de fortification — Croisière anglaise

Saint-Louis, 23 mars. — *Le Dahomey* est arrivé hier à Liverpool. Ce steamer a quitté Dakar le 5 mars.

A cette époque, le bruit courait que les Français se proposaient de fortifier le village de la Mamelle, situé à sept milles de Dakar et à un ou deux milles de cap Manuel où les Français ont construit un très beau phare.

Un sinistre sur la mer Noire

Constantinople, 23 mars. — On nous télégraphie la nouvelle de la perte du magnifique paquebot *le Météore*, de la Compagnie roumaine, qui, allant de Constantinople à Kustendjé, a été heurté par une forte bourrasque de neige et coulé à 15 milles *sur des rocks*.

Le *Météore* avait 30 hommes d'équipage et 150 passagers, la plupart négociants turcs et grecs.

Le sinistre s'étant produit pendant la nuit, effroyable panique se déclara à bord. Mais, grâce au sang-froid des officiers, tout le monde, sauf trois passagers dérangés qui se précipitèrent à la mer, put quitter le navire et se refugier à terre.

Une demi-heure après, le *Météore* coulait à pic.

Ce navire avait coûté quatre millions.

Armements du Japon

Une marine formidable

Londres, 23 mars. — On télégraphie de Tokio que le Japon a commandé aux chantiers anglais, sur le pied de guerre en Angleterre, en Allemagne, en France et en Amérique, que les équipages de la flotte seront considérablement augmentés, qu'on a ajouté de nombreux transports à ceux existants et qu'on hâte l'achèvement du port de Masoura, qui n'est qu'à 60 lieues de Vladivostok.

Un sinistre maritime

San Francisco, 23 mars. — On a retrouvé abandonné, en mer de la pointe Bonita, la barque Helen Walmy partie dimanche dernier pour le Mendoko et ayant à bord 13 marins et 27 passagers. On craint que tous n'aient péri.

LE PETIT ROMAN

LA SŒUR DE LAIT

Il avaient été élevés ensemble, nourris du même lait.

Il était, lui, le frère de lait, le fils du riche tenancier Antioche; elle, la sœur de lait, la fille d'un pauvre maçon.

Jusqu'à dix ans, ils s'étaient vu librement. Raoul jouait ensemble avec elle comme avec son frère de l'enfance; et ils s'aimaient bien; lui Raoul, sans fierté, elle, Anne-Marie, sans fausse modestie.

Et ce quand Raoul eut dix ans, le comte et la comtesse Antioche prescrivirent à leur fils de ne plus jouer avec Anne-Marie.

Raoul pleura beaucoup et cette défense injuste durement; mais il dut se résoudre à la suivre, bien qu'à contre-cœur.

Des ordres avaient été donnés aux parents d'Anne-Marie. Aussi, lorsque ce vain ordre, donné, Raoul attendit les coutumières visites au château, ou la petite amie.

Il put pourtant la voir, une fois que par hasard il l'avait rencontrée comme elle revenait de l'école. Il l'interroges.

— Pourquoi ne viens-tu plus jouer, Nanette?

— Pourquoi? Mais parce que, monsieur Raoul papa et maman m'l'ont défendu.

— Monsieur Raoul!... Pourquoi m'appelles-tu monsieur Raoul, et pas Raoul, comme autrefois?

— Parce que papa et maman m'ont dit de vous dire : vous, et de vous nommer : monsieur Raoul.

— C'est ton papa et la maman, Nanette, qui l'ont dit cela?

— Mais oui... Même que c'est *ton* père à vous qui leur a dit de me défendre de jouer avec vous.

— Mon papa, à moi!

— Oui; parce que vous êtes riche et que je suis pauvre; parce que je suis la fille d'un maçon, et que vous êtes fils d'un châtelain...

— Mais qu'est-ce que cela fait?

— Je ne sais pas, moi... Mais j'ai eu bien du chagrin quand on m'a dit cela!

Les deux enfants eussent dans doute continué de parler longtemps encore. Mais voici qu'au détour du chemin apparaissait le chaneau de belle de l'institutrice du château vicomte Raoul.

— Adieu, ma petite Nanette, fit-il.

— Adieu, monsieur Raoul, dit-elle.

Anne-Marie et Raoul se séparèrent, allant chacun de son côté, le cœur gros et contristé; Raoul, le regard humide un peu. Anne-Marie pleurant à chaudes larmes.

***

Raoul et Anne-Marie se aimaient bien, vraiment, et le vicomte Raoul s'aperçurent bien, parfois, mais ils se contentaient de se aimer, ne se parlant pas. Chaque année, pourtant, en premier janvier, Anne-Marie et sa mère arrivaient au château; et, selon une vieille habitude contractée, la nourrice et la sœur de lait venaient porter au vicomte leurs souhaits de nouvel an. Raoul, les voyant, les accueillait avec bonhomie, donnait des étrennes à la sœur de lait et à la nourrice. Quelquefois, quand la comtesse n'était pas là, il embrassait la nourrice, pour avoir le droit d'embrasser la belle fille qu'était Anne-Marie. Mais là se bornaient toutes leurs relations.

Le vicomte Raoul, à vingt ans, se sentait toujours une sympathie secrète pour sa sœur de lait; mais il n'attachait pas plus que de raison, d'importance à son affection; et il eut été le premier à rire de l'allusion qu'on lui aurait faite d'une amourette possible entre Anne-Marie et lui.

Anne-Marie, très jolie, était fort courtisée. Elle, si consciente de sa beauté à la peau du visage et des mains; car on lui avait fait apprendre le métier de lingère; et, toujours renfermée dans une chambre, employée à des travaux délicats, elle avait toujours le teint clair, moins le chlorose, des citadines qui n'ont point le teint hâlé par les grands vents froids et le brûlant soleil.

Elle avait le cœur de jeune fille naïve, elle n'aimait tout bas qu'elle aimait Raoul. Elle savait bien que Raoul ne l'aimait pas, ou la prenait pour sa sœur. Il était vicomte et riche; elle était pauvre et lingère. Quand il passait à cheval, aimable il saluait toujours le premier, en souriant. Oui, mais cela ne tirait rien à rien, à conséquence; c'était une simple politesse. Et Raoul le savait et voilà tout. C'était bien d'espérer; elle le savait bien. Mais quand il était là, elle ne pouvait pas le voir.

L'amour d'Anne-Marie n'était fait que de sympathie secrète.

Elle en haussa de cœur dans son cœur. Et, comme elle était belle, elle, la pauvre lingère, elle, la nourrice, elle, la sœur de lait, elle, la belle Anne-Marie, le teint à vingt-cinq ans, rafraîchi par quelque jeunesse, elle, qui, pourtant, elle était pour demeurer sa main à la main, elle, la belle Anne-Marie.

Elle ne donnait à son refus aucune raison; elle répondait seulement qu'elle ne se sentait aucun appel pour le mariage, qu'elle ne se marierait probablement jamais.

Au fond, tout en s'avouant son tort de repousser ainsi des jeunes gens aux loyales intentions, c'est toujours à Raoul qu'elle pensait, au frère de lait qu'elle trouvait élégant et beau, de qui elle rêvait nuit et jour. Qu'espérait-elle de lui pourtant? Mais rien; elle le comprenait, et s'en lamentait intérieurement. Elle pleurait, sans cesse; et elle n'aurait pu préciser exactement l'espoir qu'elle avait. Elle attendait.

Le jeune comte de Saint-Ivry, le vicomte Raoul Antioche allait épouser Mademoiselle de Sainte-Ildegonde, la pauvre Anne-Marie crut qu'elle allait mourir.

Elle ne voulut pas croire d'abord au mariage annoncé. Adroitement, elle s'informa; et elle eut vite fait d'apprendre que la nouvelle était vraie.

Il fallut bien se rendre à l'évidence.

Anne-Marie éprouva une grande douleur.

Des le soir, des frissons de fièvre l'avant prise, elle fut forcée de se mettre au lit, les dents claquantes.

La nuit, elle fut très agitée; elle ne dormit pas, en proie toujours aux frissons de fièvre. Le lendemain elle ne put se lever. Un médecin arriva, et malgré la quinine qu'il prescrivit, la fièvre continua tout le jour, sans trêve, sans repit. Quand le soir vint, quelques phrases de mots incohérents que l'on ne dit que dans le délire : la méningite que redoutait le médecin était déclarée.

La maladie suivit son cours normal; et les soins qui furent prodigués à la malade furent tels qu'au bout de trois semaines Anne-Marie entra en convalescence.

Le cerveau pourtant n'était pas revenu; elle ne parlait que difficilement; et les paroles qu'elle prononçait étaient de sens inintelligible. Allait-elle donc demeurer folle?

Assise auprès de la fenêtre, le regard fixe et brillant, elle semblait ne rien voir du monde extérieur.

Les conversations qu'on tenait auprès d'elle ne l'intéressaient plus.

Le corps, peu à peu, reprit sa vigueur habituelle; elle put marcher dans la cour, devant la maison et sur la route; mais aucune idée de raison ne germait plus sous son crâne.

Deux mois environ après la maladie d'Anne-Marie, un matin, sur les dix heures, les cloches de l'église digdindonnèrent à toute volée. Le petit village où habitait Anne-Marie, se faisait d'ailleurs plus mince, les groupes de femmes se formaient devant les portes.

Anne-Marie, elle aussi, sortit pour voir, point curieuse, non, mais pour imiter les femmes qu'elle apercevait.

Les femmes d'un groupe, quand Anne-Marie arriva se joindre à elle, continuèrent, sans plus s'occuper de l'idiote, la conversation commencée :

— J'ai envie d'aller au bourg, moi...

— De la on verra aussi bien les voitures, va!

— C'est égal, quelle belle noce ce sera! Et la mariée!... C'est moi qui voudrais voir la robe de la mariée!

— Elle aura des diamants, va, celle-là; elle est assez riche pour s'en payer.

— C'est une belle demoiselle que Mlle de Sainte-Ildegonde.

— Et lui, le marié, donc! monsieur le vicomte Raoul, n'est-ce pas aussi un bel homme!

Les femmes continuèrent de causer, en attendant le cortège nuptial, sans s'apercevoir que Anne-Marie venait de les quitter.

Anne-Marie venait d'avoir une lueur de raison; elle avait compris les paroles de ces femmes; elle s'était soudainement ressouvenue.

Elle courait, courait, sans ralentir, elle porta la main à son cœur comme pour en arrêter les battements; et son teint blême de maladie devint plus blême encore.

Elle courait, courait, la démarche hâtive, elle se dirigea vers les champs en geignant une vague et lamentable plainte.

Elle arriva près d'un étang dont les eaux calmes reflétaient le bleu du ciel.

Elle s'arrêta un instant sur le bord, comme hésitante; puis elle se laissa glisser sous les eaux profondes qui, sur elle, se refermèrent en bouillonnant.

Quand aucune vaguelette ne ride le miroir de l'eau; quand l'étang est repris son calme habituel, la sœur de lait Marie Anne avait cessé de vivre.

Gustave GUITTON.

Chronique Régionale

M. Félix Faure dans le bassin houiller

Le voyage que M. Félix Faure devait faire à Lens paraît devoir être ajourné à une date assez éloignée.

Le Président tenait en effet à ce que ce voyage eût lieu un peu à l'improviste et ne revêtît aucun caractère officiel.

Une indiscrétion a empêché de quitter Paris le jour qu'il s'était fixé.

Depuis, des indiscrétions ont été commises. Des renseignements nombreux et précis ont été donnés sur le but même du voyage et ont indiqué les puits qui seraient visités, etc., etc...

En outre, le gouvernement a fixé au huit mai les prochaines élections législatives.

La période électorale peut être considérée comme ouverte et il est d'usage que le chef de l'Etat s'abstienne, pendant cette époque de tout déplacement qui pourrait donner lieu à des interprétations au point de vue politique.

Dans ces conditions, **le Président a renvoyé après Longchamps sa visite d'une semaine dans la région.**

NOS REPRÉSENTANTS

Scrutin sur la disjonction de l'amendement de M. Ricard au projet de loi sur les circonscriptions électorales. La Chambre a adopté par 285 voix contre 214.

Ont voté *pour* : MM. Achille Adam, Cochin, Coget, Dansette, Fanien, Graux, Guillain, Jonnart, Loyer, Le Gavrian, Michaux, de Monbel, Lambert, Pichon, Rose, des Rotours, Sirol-Malez, Taillandier, Weil-Malez.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Carpentier-Riboury, Defontaine, Dupont, Fernand Elier, Gouvée, Guillemin, Lepez, Lamondin, Sever.

N'ont pas pris part au vote : M. Lemire.

Absents par congé : MM. Boudenoot, Hayez, Ribot, Dussausoy.

Les graines oléagineuses et les huiles de coton

Voici le texte de la nouvelle disposition relative aux **huiles de coton et aux graines oléagineuses** :

« Article fer. — Le numéro 88 du tarif général des douanes est modifié comme suit au tarif minimum et par 100 kil.

« Graines d'arachides en cosses, 2 fr.; décortiquées, 3 fr.; graines de lin des Indes, 2 fr.; de Russie, le Plata et autres, 2,50; graines de navette, chènevis, 1,25; de coton, 3 fr.; d'œillette, pavot, colza, navette, 3,50; de Niger, 4,50; de moutarde, sésame, 3,50; de coprah, Touloucouna, palmiste, mûrier, illipé, ricin, pulghère, 1 fr.; autres, 3,50.

« Art. 2. — Les huiles brutes contenant plus de 10 0/0 d'huile payeront les mêmes droits que 100 kilos que les graines avec lesquelles ils auront été fabriqués.

« Art. 3. — Le numéro 140 du tarif général des douanes (huiles fixes pures) est modifié comme suit :

« Huile d'olive d'origine extra-européenne, mais importée directement, 21 fr.; venant des entrepôts d'Europe, 16 fr. 50; en bouteilles, 33 fr.; huiles de colza, 7 fr.; 6 fr. 50; 12 fr.; huiles de coco, tourlourou, illipé et palmiste, 5 fr.; 8 fr. 60 et 3 fr.; huiles de ricin et pulghère, 6 fr.; 12 fr. 50 et 3 fr.; huiles de lin, tarious et niger, 15 fr.; 18 fr. 60 et 15 fr.; huiles de coton, moutarde, œillette, pavot, navette, sésame et chènevis, 18 fr.; 21 fr. 60 et 22 fr.; huiles de coton, 35 fr., 38 fr. 60 et 22 fr.; autres, 25 fr. 28 fr. 60 et 22 fr.; les produits d'origine européenne paient comme les extra-européens importés directement.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. le docteur Fournier, percepteur de Phalempin, ancien maire de Tours.

M. Fournier fut longtemps l'un des chefs du parti républicain tourangeau. Très dévoué aux ouvriers, auxquels il donnait volontiers ses soins, il était devenu très populaire parmi ses concitoyens, et il fut successivement conseiller municipal, puis maire de Tours. Il occupa ces dernières fonctions pendant huit ans, et y fit preuve d'autant de dévouement à la chose publique que de zèle démocratique.

Candidat républicain à l'élection législative de la première circonscription de Tours, en 1880, M. le Docteur Fournier fut battu par le cléricalbaulanguiste du Saussay.

En 1891, M. Fournier entra dans l'administration des Finances. Il était depuis 1893 percepteur à Phalempin, où il s'était concilié la sympathie de la population par son obligeance et l'intérêt qu'il portait à tous.

M. Fournier était âgé de 55 ans à peine. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances, et c'est avec une vive émotion que nous adressons un adieu suprême à cet excellent ami, à ce vaillant républicain. — G. R.

MISSION AU SÉNÉGAL ET AU SOUDAN

Le rapport aux Chambres de commerce du Nord, de notre collaborateur Lagrillière-Beaucler vient d'être, sur le rapport d'une commission d'examen, classé à première place parmi les ouvrages utilisés pour les cours commerciaux de toutes les écoles de la capitale.

Ce rapport, volume si dû également admis pour les cours complémentaires des écoles primaires de Paris.

La ville de Paris vient d'honorer cet ouvrage d'une très importante souscription.

Justice de Paix de Bailleul

Contrairement à ce qu'a annoncé la *Dépêche*, ce n'est pas M. Vermeersch, le juge de paix de Bailleul-Nord, mais M. Chevalier, juge de paix de Bailleul-Sud-Ouest qui est déplacé pour aller à Bourbriac, arrondissement de Guingand (Côtes-du-Nord).

Les palmes de M. Noilhan-Salvat

M. Noilhan-Salvat, ancien rédacteur du *Mémorial de Lille* du *Journal de Roubaix* et de la *Gazette d'Armentières*, aujourd'hui rédacteur du *Journal* de M. Mackau, à Alençon, et secrétaire de M. Dansette, nous a adressé la lettre suivante :

Paris, le 20 mars 1898.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je reçois d'un de mes amis un article paru dans votre numéro de ce jour qui contient à mon endroit des allégations inexactes.

Cet article est reproduit du *Journal d'Armentières* contre qui j'ai intenté une action en diffamation devant le tribunal correctionnel. J'allais en faire autant à l'égard du *Progrès*, lorsque j'ai reçu de M. Verlaine une lettre me proposant de soumettre mon cas à M. le baron de Mackau.

Je lui ai répondu que j'acceptais avec empressement la conciliation, mais à condition, ajoutais-je, que je le voulais exclusivement composé de républicains.

Je commence à renoncer aux poursuites que j'avais décidées contre le *Progrès* si ce journal consacrait à ma gérance à M. Verlaine un article conforme au jury d'honneur qu'il prend l'engagement d'accepter sa décision et de la publier.

Veuillez me faire connaître votre réponse et recevoir, Monsieur, mes salutations empressées.

NOILHAN.

Nous avons répondu à M. Noilhan :

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 20 mars, je vous donne l'assurance que si vous consultez un jury d'honneur de votre choix, M. Verlaine, le publierait la décision qui sera rendue.

Recevez, etc.

Georges ROBERT.

Voici d'autre part, les nouvelles explications fournies par le *Journal d'Armentières*, sur cet incident qui a surgi, on le sait, à propos des poines extraordinaires décernées par le gouvernement à M. Noilhan :

L'article que nous avons consacré à l'ex-rédacteur de la *Gazette* nous a valu une lettre de M. Jules Dansette, que nous avons résumée dans notre dernier numéro, et une dépêche de M. Salvat; par voie télégraphique le secrétaire du notre député nous informait qu'il nous assignait en police correctionnelle.

Cette susceptibilité imprévue de M. Salvat nous intrigua tout d'abord sans trop nous émouvoir, d'ailleurs; nous n'avons pas tardé à en connaître la raison.

C'est qu'un journal républicain, l'opinion modérée, l'*Avenir de Flandre*, avait publié M. Noilhan-Salvat le très mauvais tour de reproduire un article paru dans nos colonnes le 10 octobre 1884 sous la gestion de M. Noilhan.

Cet article intitulé : *Une catastrophe* était une exécution en règle de M. Salvat à l'occasion de son départ prochain pour Alençon, et, ce qui ne donne actuellement toute sa valeur, c'est que celui qu'il visait l'a mis à l'époque sous un mot de protestation.

A la menace de poursuites correctionnelles que renfermait la dépêche de M. Salvat, nous avons répondu par une lettre dans laquelle nous faisions part à notre adversaire de l'intention où nous étions de donner toute publicité dans cette affaire. M. de Mackau, grand chef du parti des ralliés et patron politique de M. Salvat.

Il est bien entendu que le jury fourni à l'arbitre les documents que nous aurions jugés utiles et qui l'auraient certainement amené à déclarer que M. Noilhan-Salvat n'a pas été, en 1884, le journaliste concernant à M. Noilhan-Salvat l'article qui l'a si fortement ému.

M. Noilhan récuse M. de Mackau et demande la constitution d'un jury d'honneur dont les membres seront pris dans le département, et, ce qui est plus actuellement toute sa valeur, c'est que celui qu'il visait l'a mis à l'époque sans